

CONSEIL MUNICIPAL DU 20-02-2026

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. DARNAULT Joël, Maire.

Le: **20 février**

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. DARNAULT Joël, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/02/2026,

PRESENTS : Joël DARNAULT, Jacques LAMBERT, Chantal LAGARDE, Sylvie COZIC, Aurélien POIRON, Astrid VERNEAU, Alexandre ROUET, Vincent CHATONNET, Michel LAMOUREUX, Sylvain BLUSSEAU, Jean-François FEIGNON

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Didier Joly (pouvoir à Chantal LAGARDE), Virginie LEDUC (pouvoir à Joël DARNAULT)

ABSENTS : Annie FOURNET, Jérôme FIGAROL

Mme Astrid VERNEAU a été désignée comme secrétaire de séance

Nombre de conseillers : - en exercice : 15 – présents : 11 votants : 13.

Ordre du jour du conseil municipal

- Délibération contrat de maintenance SPIE
- Délibération plaquette du Patrimoine Communal : PNR
- Délibération indemnité agent recenseur et coordonnateur communal
- Travaux
- Information débat d'orientation budgétaire CDC
- Questions diverses

Réuni le 20 février 2026, sous la présidence de Monsieur DARNAULT Joël, le conseil municipal de Rivarennas a pris les décisions suivantes :

Débat d'orientation budgétaire de la Communauté de communes Brenne Val de Creuse

Le conseil municipal prend connaissance du débat d'orientation budgétaire de la Communauté de Communes Brenne Val de Creuse.

Le Maire informe le conseil municipal de la subvention accordée par la CDC de 12 000 pour l'acquisition d'un taille haie, d'une tondeuse et d'un abri à construire à l'atelier municipal.

Travaux : subvention FAR 7000 euros accordés.

Délibération contrat de maintenance SPIE

Le Maire présente le contrat de maintenance établi par la SPIE d'un montant de 2998.80 € (2499 € la première année) mise à jour suite au renouvellement du parc d'éclairage public.

Le conseil municipal donne son accord pour signer le contrat à l'unanimité.

Délibération indemnité agent recenseur et coordonnateur communal

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour fixer la rémunération de l'agent recenseur, par un forfait de 1 200 € et la rémunération du coordonnateur communal par une IFSE d'un montant de 350 €.

Travaux

Délibération relative à la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2026. Le conseil municipal après avoir vu la délibération, à l'unanimité valide le taux de modulation 2026 et de fixer la contrevalet correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif ».

Délibération de la convention SATESE : le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention et autorise le Maire à signer la convention.

La Plaquette du Patrimoine Communal de Rivarennnes : Monsieur le Maire présente le livret édité par le Parc Naturel Régional de la Brenne, avec le patrimoine bâti notamment celui de la commune de Rivarennnes, résultant du travail d'inventaire du patrimoine de M. BENAROUS. L'association APSER va commander 200 exemplaires du livret à 290 € H.T. qui sera mis à la disposition du public en mairie.